



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sclerose en plaques

Question écrite n° 10627

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Lienemann attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les crédits consacrés à la recherche « des causes et des traitements » de la sclérose en plaques. En France, il apparaît mille nouveaux cas par année, totalisant aujourd'hui plus de 50 000 personnes. Or les crédits consacrés à la recherche des causes et traitements de cette maladie, représentent une somme très inférieure à ce qui est consacré, notamment en Grande-Bretagne, au Danemark et en Suisse. Elle lui demande s'il ne serait pas possible d'augmenter de façon significative, les crédits de recherche pour cette maladie, et de regrouper pour plus d'efficacité, l'ensemble de la recherche au sein d'une même association, comme cela existe par exemple pour les myopathes.

Texte de la réponse

Reponse. - Les recherches entreprises sur la sclérose en plaques ont actuellement pour but essentiel de découvrir l'origine de la maladie puisque la description des lésions anatomo-cliniques est réalisée depuis plusieurs années. Deux théories étiologiques virales et immunologiques sont actuellement étudiées et vérifiées tant dans les unités de recherche françaises qu'à l'étranger ; elles pourront ensuite déboucher sur des recherches de mise au point de thérapeutiques efficaces. Ces nombreux travaux entrepris depuis plusieurs années sont financés par différents organismes dont notamment l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), le ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale et l'association pour la recherche sur la sclérose en plaques. En 1988, les moyens engagés par l'Inserm dans le domaine de la sclérose en plaques se sont élevés à un montant de 32,68 millions de francs TTC, ce qui représente 2,45 p 100 des moyens directs de l'organisme. En dehors des programmes de recherche effectués par les unités de recherche, l'Inserm soutient des chercheurs isolés et accorde des contrats à des laboratoires travaillant sur la sclérose en plaques. Le ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale est prêt à étudier en vue d'une aide financière les programmes de recherche qui lui seraient présentés et qui auraient reçu l'aval du comité scientifique de l'association pour la recherche sur la sclérose en plaques.

Données clés

Auteur : [Mme Lienemann Marie-Noëlle](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10627

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1200